

CONSEIL D'ÉCOLE DE LOUPIAC DE CADILLAC

23 octobre 2012

Membres présents:

-Mme Fortage	Directrice d'école, professeur des écoles
-Mme Chataigner	Professeur des écoles
-M. Chollon	Professeur des écoles, maire
-M. Claverie	Instituteur
-Mme Desbats	Professeur des écoles
-M. Stenger	Professeur des écoles
-Mme Vacher	Professeur des écoles
-Mme Couttausse	ATSEM et représentante des agents d'entretien
-Mme Cardon	Conseillère municipale chargée des affaires scolaires
-Mme Morinière	Conseillère municipale chargée des affaires scolaires
-Mme Broca	Maîtresse E – RASED de Cadillac
-Mme Minvielle	Maîtresse G – RASED de Cadillac
-Mme Grimaud-Bezagu	Parent d'élèves
-Mme Jeandel	Parent d'élèves
-Mme Rousselon	Parent d'élève
-Mme Rouquette	Parent d'élève
-Mme Sarraute	Parent d'élève
-Mme Watremez	Parent d'élèves

Membres invités mais absents et excusés:

-Mme Gabarroche	Inspectrice de l'Éducation Nationale
-M. Treillis	Professeur des écoles
-Mme Bagur	Parent d'élève
-Mme Casenove	Parent d'élève
-Mme Marché	Parent d'élève
-Mme Dupont	Psychologue scolaire – RASED de Cadillac
-M. Tignon	Directeur des accueils périscolaires et du CLSH de la CdC
-M. Garcia	Chargé de mission, coordination, évaluation du secteur jeunesse à la CdC

Quelques informations générales ont été données :

- les périodes des différents conseils d'école dans l'année,
- le mode de consultation (vote, vote consultatif...),
- les sujets qui peuvent être mis à l'ordre du jour.

1. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 2 juillet 2012 :

Le compte-rendu est conforme à ce qui avait été dit le 2 juillet.

Les points suivants ont été revus :

- Mme Marché et la directrice ont relancé la personne qui pouvait faire parvenir des kits de brossage de dents afin de faire une action auprès des élèves n'étant pas en CP.
- Les classes de MS et MS-GS de 2011-2012 qui avaient participé au projet d'un film l'ont visionné le matin même avec Bernard Blancan. Ce dernier a enregistré les voix sur leurs réactions. Le film est quasiment bouclé. Il a été visionné par France 2 et sera diffusé dans Histoires courtes. Il sera projeté au festival du court métrage à Pau le 5 décembre.
- Le matin du jour de la rentrée, l'ensemble du personnel a été présenté aux élèves.
- La soirée de fin d'année a connu un grand succès : beaucoup de parents sont venus dès 16h30 voir l'exposition des travaux réalisés par les élèves durant l'année, beaucoup de monde a participé au spectacle offert par la municipalité dans le parc, des tables ont été ajoutées pour le repas. Cette journée non-stop et l'implication des élèves qui, dès 9h, avaient participé à un atelier cirque avec l'artiste du spectacle, qui avaient installé les expositions explique la réussite de cette opération.

- Construction de la nouvelle école :

Le permis de construire suit son cours. Pour le moment, le calendrier est respecté.

La municipalité va lancer les appels d'offre au cours de l'automne.

Le projet a été présenté en réunion publique le 11 novembre.

2. EFFECTIFS

COURS	Au 12 novembre 2012
Deux ans	0
Trois ans	20
Moyenne Section	23
Grande Section	30
CP	15
CE1	21
CE2	14
CMI	19
CM2	18

TOTAL 160

Pour l'année prochaine, les familles connues en mairie ont été contactées pour faire connaître leur souhait ou non de scolariser leur enfant en septembre 2013. Les prévisions doivent être faites au cours de la semaine de la rentrée des vacances de Toussaint.

Les deux ans sont pris en fonction de leur date de naissance et dans la limite d'un nombre acceptable d'élèves dans une classe maternelle, sachant qu'il faut un minimum de 4 élèves pour être cohérent et constituer un groupe.

En Réseau de Réussite Scolaire, il est demandé de favoriser la scolarisation des deux ans.

3. RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Titulaires :	Madame Marie-Laure BAGUR Madame Valérie ROUQUETTE Madame Séverine WATREMEZ Madame Virginie JEANDEL Madame Sylvie MARCHÉ Madame Aurélie SARRAUTE Madame Coraline GRIMAUD-BEZAGU	Inscrits : 226
Suppléants :	Madame Laurence ROUSSELON Madame Clélia CASENOVE	Votants : 92 Exprimés : 85

Il est proposé de faire un trombinoscope des nouveaux élus et de le fixer sur la boîte aux lettres des parents élus.

Le taux de participation est faible depuis plusieurs années. Cela peut peut-être s'expliquer par la présence d'une seule liste. Mme Watremez propose pour l'année prochaine de faire un grand panneau incitant à voter.

4. LECTURE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE :

Il est élaboré à partir d'un règlement départemental.

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur. Ont été ajoutés :

**Article 6:*

- « Les parents volontaires pour accompagner les sorties scolaires se doivent de respecter dans leurs tenue et propos la neutralité de l'école laïque.

Ce principe ne permet pas à ces parents de manifester, lors de sorties scolaires, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques que ce soit dans leur tenue vestimentaire ou leurs propos. »

Cette modification a été suggérée par l'Autonome de Solidarité afin de rappeler le principe de laïcité de l'école publique et fait suite à une récente décision du tribunal administratif de Montreuil (TA Montreuil 8/11/2011, n°1012015).

-« Les billes sont interdites pour les élèves scolarisés en maternelle. »

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité des membres présents.

Quelques précisions ont été données :

**De l'année scolaire, il n'y aura pas de changement d'horaires.*

Nous ignorons tout de l'organisation de la prochaine année scolaire.

**Il a été rappelé que seuls les élèves de maternelle étaient remis à une personne (parents, animateur de l'accueil périscolaire, personne désignée sur la feuille de sortie maternelle). À partir de ce moment, l'enfant est sous sa responsabilité.*

Pour la sortie à 16h30 des élèves des classes élémentaires (donc dès le CP), elle s'effectue sous la surveillance de leur enseignant, jusqu'aux portes de l'établissement. Ils sont alors soit pris en charge par un service d'accueil périscolaire, soit libres de sortir (les élèves sont alors sous la responsabilité des parents).

**Trop d'enfants ne sont pas assurés ou le sont mal. Un rappel a été fait aux familles concernées.*

Sur l'attestation d'assurance scolaire, doivent apparaître l'individuelle accident et la responsabilité civile.

Lorsque la sortie est facultative (elle dépasse les horaires scolaires), l'assurance est obligatoire. Aucun élève ne participera à une sortie sans être assuré.

*Il faut impérativement prévenir l'école de toute absence même d'une demi-journée.

Pour les enfants qui doivent s'absenter régulièrement durant les heures de classe, il faut remplir une autorisation d'absence régulière.

Aucun enfant malade ne doit être à l'école.

*Une grande quantité de vêtements restent depuis l'année dernière sans propriétaire. Dans un premier temps, ils seront vendus pour la somme de 1 € pièce lors du vide-grenier enfantin des Loupiots et ceux qui restent seront donnés à une association caritative.

Ceux à l'abandon depuis septembre 2012 sont dans le couloir de la classe des CM1-CM2 sous l'armoire électrique et seront « exposés » lors des soirées de Noël.

*Il y a des poux à longueur d'année...

5. TRAVAUX D'ENTRETIEN :

Comme tous les ans, les travaux suivants ont été réalisés pendant l'été :

- Cirer les parquets.
- Nettoyer les vitres et les moquettes.
- Traiter la literie de la maternelle contre les poux.

LIEUX	Travaux effectués ou à effectuer.	Achats effectués ou à effectuer.
Entrée		
Cour	-Réparer le banc de la cour. -Vérifier les prises du mur d'escalade du toboggan. -Vérifier les vis du jeu du toboggan. -Replacer le gravier sous les jeux	
Classe de PS-MS de Mme Chataigner	-Un vasistas ne ferme plus.	
Salle avec les ordinateurs		
Classe de MS-GS de M. Chollon		
Salle d'hygiène		
Salle de repos du préfabriqué		
Salle de motricité du préfabriqué		
Classe de GS de M. Claverie	-Prévoir du mobilier pour 30 élèves (chaises, tables, bancs, porte-manteaux)	
Couloir des classes de GS-CP	-Régler la pression du robinet -Si possible, repeindre le couloir.	
Classe de CP-CE1 de Mlle Desbats	-Mettre un tableau magnétique du côté des CE1	
Classe de CE1-CE2 de M. Stenger		
Classe de CE2-CM1 de Mlle Vacher	-Le vieux tableau vert est à poncer et repeindre -Déplacer le tableau blanc. -Problème d'ouverture d'une fenêtre. -Il manque un morceau de tringle. -La vitre d'un carreau est cassée.	
Classe de CM1- CM2 de Mlle Fortage	-Revoir la fermeture de la grande armoire bleue. (aimants, poignée)	

6. COMPTES DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

	Caisse	Crédit Coopératif	Banque Postale
Au 01/09/2012	0 €	7 779,69 €	2 554,07 €

Des familles ne paient pas la coopérative scolaire répondant qu'elle n'est pas obligatoire. Effectivement... Vous trouverez ci-dessous l'utilisation de l'argent de la coopérative scolaire dont les 8€ demandés en début d'année par élève pour l'année 2011 - 2012.

1 Achats de produits de cession	1 921,10 €
2 Charges d'activités éducatives	5 038,68 €
3 Cotisations versées à l'OCCE Exclusivement !	272,24 €
4 Assurance(s) versée(s)	318,00 €
5 Autres charges courantes	3 671,63 €
6 Charges exceptionnelles	259,00 €
7 Budget de gros équipement	0,00 €

1. Ce que nous achetons pour vous revendre : essentiellement les photos
2. Dépenses en lien direct avec les activités des élèves : sorties, abonnement à des revues, livres BCD, matériel de classe pour atelier cuisine, bricolage...
3. Cotisations versées à l'Office Central de la Coopération à l'École
4. Assurances versées pour assurer les activités et les intervenants lors des diverses activités (sorties, spectacles, kermesse...)
5. Dépenses en lien avec le fonctionnement de l'école : organisation de fêtes, kermesse, frais de tenue de compte, SACEM, matériel pour l'ensemble de l'école (ballons, outils de jardinage, de bricolage, piles, cartouches d'encre...)
6. Participation à des opérations de solidarité

La municipalité a voté 5000€ de subvention pour les fournitures scolaires en 2011-2012.

Afin d'alléger le travail administratif de la directrice (il est rappelé que depuis la rentrée, l'école n'a ni EVS ni AE) le mandataire de la coopérative scolaire devient Mme Chataigner.

Les comptes à la Banque Postale et au Crédit coopératif sont fermés, les sommes sont transférées sur un compte unique au Crédit Agricole.

7. DIVERS :

* Convention d'occupation des locaux scolaires (BCD) hors temps scolaire :

Une convention a été signée avec :

- La crèche : le lundi en début de matinée
- L'ACSOS : le mercredi soir de 17h à 18h30 pour l'ouverture de la bibliothèque.
- L'ACSOS : le jeudi soir toutes les semaines pour l'aide aux devoirs à partir de la rentrée des vacances de Toussaint
- La CdC : un mercredi par mois

*Soirées de Noël :

Les soirées sont organisées par l'Association des Loupiots.

La soirée des élèves de maternelle aura lieu le vendredi 14 décembre à la salle polyvalente.

La soirée des élèves du CP au CM2 aura lieu le vendredi 21 décembre à la salle polyvalente.

Les horaires seront précisés ultérieurement (18h30 ?)

*Kermesse:

Elle aura lieu le dimanche 23 juin (avec un report le 30 juin si la météo est mauvaise)

*Association des Loupiots :

Il a été rappelé que l'association des Loupiots a une part prépondérante dans le financement des différents projets menés en faveur des élèves et que pour cela l'équipe enseignante tient à la remercier.

L'année dernière, elle a financé la totalité des sorties des classes (Opéra, concerts, cinéma, spectacles vivants à Blanquefort...) et a donné une participation à la classe de découverte.

*Accessibilité :

Des travaux ont lieu autour de l'entrée de l'école pour rendre l'accès par les tennis propre.

*Conseil municipal des jeunes :

La municipalité travaille sur la création d'un conseil municipal des jeunes. Une centaine d'enfants (nés au plus tard en 2002) vont recevoir des documents pour s'y inscrire.

8. QUESTIONS DES PARENTS:

Seules seront abordées des questions relatives au fonctionnement de l'école et pouvant rentrer à l'ordre du jour d'un conseil d'école.

Les questions doivent être transmises à un délégué des parents élus ou à un enseignant.

Ensuite, la directrice mettra à l'ordre du jour les questions relevant du conseil d'école.

De même, ne seront pas traitées les questions déjà évoquées lors d'un conseil précédant ou celles dont ce n'est pas le lieu de les traiter.

- *Difficultés à la cantine : ce temps de pause devient un temps de stress et d'angoisse ce qui me semble contraire au bien-être des enfants.*

Ce temps est perturbé par quelques enfants. Les parents d'élèves peuvent être convoqués en mairie pour un rappel du règlement signé en début d'année. Une exclusion est possible. Un feu tricolore est installé dans la cantine, il varie avec le volume sonore et une alarme sonore se déclenche si le bruit est excessif.

Mme Grimaud-Bezagu explique que ce stress est lié à la punition constante et notamment à des punitions collectives.

Faudrait-il des surveillants car le personnel doit à la fois servir et surveiller, ce qui est compliqué ? Il a été fait le choix de permettre aux enfants de Petite Section de se coucher après le repas ce qui mobilise deux membres du personnel et ne permet pas d'en ajouter une à la cantine.

Mme Watremez aimerait entendre les doléances du personnel. Monsieur Chollon dit que c'est possible en assistant à une de leur réunion (une fois par mois) si le personnel le veut bien.

De même, un agent de service peut être invité au prochain conseil d'école pour rendre compte d'une synthèse de cette rencontre.

- *Mon enfant se plaint de ne pas assez manger à la cantine. Les premiers qui se servent en laissent peu pour les autres. Il arrivait à manger correctement quand il y avait du rab mais apparemment, il n'y en a plus. Pour ce qui est du pain, les enfants n'ont droit qu'à une tranche. Le 26 octobre, en plat principal, ils ont des calamars avec de la salade... bizarre comme plat principal... Je comprends bien qu'il faut faire attention à l'obésité infantile mais il ne faut pas exagérer. Sans parler des merguez tellement cramées qu'elles n'étaient pas mangeables, ce n'est pas toxique ça peut-être ?*

Les enfants ont un plat pour 8 et se servent à partir du CE2. Il y a toujours du plat en « réserve » pour pallier ce risque.

Mme Couttause a suivi une formation et explique qu'il n'y a plus de « rab » car c'est interdit. Il y a un grammage précis à respecter en fonction des aliments, de l'âge des enfants (c'est le même du CP au CM2) et on ne doit pas les resservir.

Le pain et l'eau sont en libre service. Un responsable par table va en chercher quand c'est nécessaire.

Un enfant qui ne mange pas le repas, n'a pas de pain à volonté.

Concernant le repas du 26/10, il y aura du riz.

Les merguez cramées étaient un accident de cuisson...

Les secrétaires de séance :

Les conseillères municipales
chargées des affaires scolaires :

La directrice :

Mlle Desbats

Mme Watremez

Mme Cardon

Mme Morinière

Mlle Fortage